CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

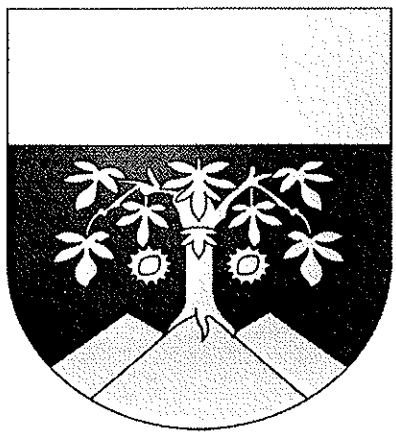

Procès-verbal de la séance du lundi 30 avril 2012, à 20h15, à la salle du Conseil communal

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2011.
2. **Préavis no 01/12.** Création de l'association "Jorat, une terre à vivre au quotidien"
3. **Préavis no 02/12.** Implantation d'un parking pour manifestations sur le site du Châtaignier
4. **Préavis no 03/12.** Réfection du collecteur de La Viane
5. **Motion Blanc & consorts** (internet à haut débit)
6. Communications du Président et de la Municipalité.
7. Propositions individuelles et divers.

Présidence: M. Gérard MOJON

Le Président ouvre la séance à 20h15 en saluant les membres de la Municipalité, présente in corpore, le public, ainsi que les membres de l'Administration communale. A la demande du Président, le secrétaire procède à l'appel.

Sont excusés: Mme Viviane PRATS ALVARES, MM. Jean-Pascal ABT et Gilbert MONNEY.

Sont présents: 62 Conseillères et Conseillers.

Le Président constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Il ouvre la séance en invoquant la protection divine sur les travaux du Conseil.

Il met ensuite en discussion l'ordre du jour, tel que figurant sur la convocation adressée le 2 avril 2012.

► Ne suscitant pas de commentaire, l'ordre du jour sera suivi tel que proposé.

1. Approbation du PV de la séance du 12 décembre 2011

Ce PV ne suscite aucune remarque.

► Mis au vote, il est accepté sans opposition, avec remerciements à son auteur.

Avant de passer à la suite de l'ordre du jour, le Président rappelle que les rapports des Commissions sont désormais disponibles sur l'intranet communal. Il souligne la rapidité avec laquelle ce système a été mis en place et exprime sa gratitude à la Municipalité et aux membres de l'administration communale. Il rappelle aussi que les documents en question ne sont pas publics au moment où ils sont mis en ligne et que Mmes et MM. les Conseillers sont priés de les traiter avec la discrétion de rigueur jusqu'à ce qu'ils aient été acceptés en séance par le Conseil.

2. Préavis no 01/1012: création de l'association «Jorat, une terre à vivre au quotidien»

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Christophe-Vincent CORBAZ donne lecture de son rapport.

Le Président explique qu'on ne peut amender le règlement de l'Association «Jorat, une terre à vivre au quotidien». En conséquence, au terme de la discussion, un seul vote interviendra sur cet objet.

La discussion est ouverte sur le préavis en général.

M. Bertrand MARTINELLI souhaite connaître le budget de l'Association ainsi que le coût qu'entraînera l'adhésion de la commune à cette Association.

M. Bernard CHABLOZ, Municipal, explique que, pour l'instant, il s'agit d'une cotisation de fr. 1.000.- par année. Quant aux projets futurs, ils seront le fait de l'Assemblée générale de l'Association, qui les proposera au comité. On peut cependant imaginer qu'il s'agira de projets peu onéreux.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le Président ouvre la discussion sur le règlement. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

► Mis au vote, le préavis 01/2012 est accepté tel que présenté par la Municipalité à une forte majorité, sans opposition.

3. Préavis no 02/2012: implantation d'un parking pour manifestations sur le site du Châtaignier

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. Il constate que M. Michel AMAUDRUZ, Municipal, quitte provisoirement la salle en raison d'un possible conflit d'intérêt avec l'objet traité. Mme Nadège LONGCHAMP donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre SUEUR, syndic, regrette que le rapport de la Commission ne fasse pas mention du schéma directeur du site sportif du Châtaignier. Il explique qu'il est prévu d'aménager à court terme un terrain de football avec revêtement synthétique sur la parcelle dite «en jachère». Par ailleurs, dans le prolongement du site «voirie/espace vert», un parking est immédiatement disponible par temps sec, sans que cela n'engendre le moindre coût. Les bordures ont déjà été abaissées à cette fin. Le montant de fr. 390'000.- concerne un aménagement complémentaire dans l'hypothèse où des camions devraient stationner sur cette surface. Et le montant de fr. 40'000.- l'aménagement d'une entrée sur la parcelle dite «en jachère».

M. Michel RAVESSOUD aimerait savoir combien de fois par année on a besoin d'un parking supplémentaire.

M. Jean-Pierre SUEUR indique que c'est plutôt rare, deux ou trois fois par année au maximum.

M. Alain CHABLOZ se demande pourquoi on voudrait faire stationner des camions à cet endroit.

M. Jean-Pierre SUEUR précise qu'une entreprise a été mandatée pour contrôler la solidité du sol et que c'est elle qui a proposé une éventuelle consolidation qui reviendrait, si elle était réalisée, ce qui est improbable, à fr. 390'000.-.

M. Jacques ISELI s'étonne que l'aménagement du terrain de football synthétique revête soudain un caractère d'urgence. D'autre part, il ne comprend pas pourquoi on rechigne à mettre à disposition ces 4'000 m². Samedi dernier, à l'occasion d'un tournoi de foot pour les juniors, les parcs étaient complets. Les 200 places supplémentaires permettraient de répondre à la demande à moindre frais.

M. José PINTO se demande s'il n'existe pas d'autres possibilités de régler le problème, par exemple en mettant provisoirement une rue à sens unique.

M. Jean-Pierre SUEUR insiste sur l'urgence à disposer d'un terrain de football qui puisse remplacer les terrains existants lorsque ces derniers sont gorgés d'eau. Il réfute aussi l'argument selon lequel la Municipalité met les bâtons dans les roues puisqu'elle propose une surface de 3'800 m², qui ne coûtera rien. Enfin, les routes sont déjà mises en sens unique en cas de besoin.

M. Stéphane LEONI suggère de commencer par utiliser la «version gratuite» et, en fonction des besoins et des résultats, de voir s'il faut passer à une réalisation plus onéreuse.

M. Jean-Daniel JOERG ne comprend pas pourquoi la Municipalité, dans son préavis, propose une solution nouvelle alors qu'elle prétend par ailleurs qu'une solution est déjà disponible.

M. Jean-Pierre SUEUR précise que la solution immédiatement disponible ne vaut que par temps sec.

M. Stéphane ALLAZ aimerait savoir pendant combien de temps le champ en question va rester en jachère.

M. Jean-Pierre SUEUR indique que l'échéance est fixée à 2016 mais que, si on veut y aménager un terrain de football synthétique, un arrangement devra être trouvé avec l'agriculteur.

Mme Karin BAUD fait remarquer que, pour que les automobilistes utilisent les parkings ad hoc, il convient de les diriger et de disposer de personnel pour cela. Elle s'interroge aussi à propos de la présence des militaires près de la déchèterie. Leurs véhicules ont causé maints dégâts. Qu'en est-il de la présence des militaires à cet endroit dans le futur?

M. Bernard CHABLOZ précise qu'il est difficile de trouver des places de parc pour les véhicules lourds, en l'occurrence ceux de l'armée, puisque c'est bien d'eux qu'il s'agit. Un parking ad hoc rendrait service aux militaires qui continueront d'être cantonnés au Grand-Mont.

M. Jean-Marc PETERMANN rappelle qu'il fait partie de la Commission ad hoc mais qu'il n'a pas disposé de toutes les informations dont il est fait état ce soir. A l'époque du préavis, il a notamment été déclaré que le parking déjà aménagé pouvait convenir pour des camions militaires. En l'état, il vaudrait mieux remettre l'ouvrage sur le métier, en englobant tous les aspects qui viennent d'être mentionnés : les camions militaires, la pluie, etc.

M. Michel ODIER, Municipal, précise que les contacts qui ont été pris avec l'armée ont démontré qu'il n'y avait pas besoin de parking au Grand-Mont. La surface disponible au Châtaignier devant le bâtiment de la voirie par temps sec et pour des véhicules légers est de 3.800 m^2 (et de 4'000 m^2 pour la «jachère», ce qui ne fait pas une grande différence). La question s'est quand même posée de savoir si on pouvait y faire stationner des véhicules lourds. Le prix de 390'000 francs est purement indicatif. Une solution intermédiaire devrait cependant exister, qui permette de régler le problème du stationnement par temps de pluie.

M. Rolf SCHNEIDER demande si le loyer de cette parcelle est conforme au marché et, étant donné que l'agriculteur touche une subvention pour cette jachère, si la commune est gagnante ou perdante dans cette opération.

M. Bernard CHABLOZ répond que le locataire paie un loyer correspondant exactement à ce qui est fixé avec l'organe agricole.

M. Jean-Marie PIEMONTESI, en sa qualité d'entraîneur de football pour les jeunes, évoque le danger que représentent les voitures pour les sportifs en bas âge. Il convient de faire en sorte que cet endroit ne soit pas envahi par les véhicules.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le président rappelle que le préavis municipal répond à la motion Iseli. Mmes et MM. les Conseillers peuvent accepter ou refuser le préavis tel qu'il est présenté par la Municipalité. Ils peuvent aussi le refuser, en suivant l'avis de la Commission, auquel cas l'objet est renvoyé à la Municipalité. Le vote s'articulera donc autour du préavis de la Municipalité et du renvoi de ce préavis, comme le demande la Commission.

Le Président soumet l'objet au vote du Conseil. Les scrutateurs sont appelés pour décompter les voix.

▶ Le préavis no 02/2012 est renvoyé à la Municipalité par 38 voix contre 19 et 3 abstentions.

4. Préavis no 03/2012: réfection du collecteur de La Viane

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Marc MAILLARD donne lecture de son rapport.

Le Président appelle le rapporteur de la Commission des finances. M. Pierre CURCHOD donne lecture de son rapport.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

▶ Mis au vote, le préavis 03/2012 tel que présenté par la Municipalité est accepté à une forte majorité, sans opposition.

5. Motion Blanc & consorts (internet à haut débit aux Planches)

Le Président appelle le rapporteur de la Commission ad hoc. M. Christophe BLANC donne lecture de son rapport.

Le Président fait remarquer que l'on a affaire à un cas un peu particulier. La Commission demande en effet d'étendre la portée de la motion, ce à quoi, semble-t-il, la Municipalité n'est pas opposée. Il propose d'ouvrir d'abord la discussion sur la prise en compte de cette motion puis sur l'extension de sa portée à l'ensemble de la commune. Le vote suivra la même articulation.

La parole n'étant demandée ni dans un cas ni dans l'autre, la discussion est close.

▶ Mise au vote, la motion Blanc & consorts est acceptée à une forte majorité, sans opposition.

▶ Mise au vote, l'extension de la motion est acceptée à une forte majorité, sans opposition.

6. Communications du Président et de la Municipalité

Le Président rappelle que Mmes et MM. les Conseillers ne sont pas «invités» à participer aux Commissions et aux opérations de dépouillement des différents scrutins communaux, cantonaux et fédéraux. Il s'agit de **convocations** en bonne et due forme, auxquelles il n'est **pas possible de se soustraire**. Lors des derniers scrutins, le Président et les deux Vice-présidents ont pu faire face à leurs obligations mais il a fallu procéder à plusieurs changements dans les équipes, ce qui a compliqué les opérations, parfois à la dernière minute.

Le Président revient sur le Plan d'agglomération Lausanne Morges (PALM) et la présentation organisée samedi 2 juin, de 10 h à 16 h. Il souligne l'importance de cet organisme et des décisions qui sont prises en son sein. C'est souvent en amont, à l'enseigne du PALM puis du Schéma directeur du nord lausannois (SDNL), que se donnent les impulsions fondamentales qui aboutissent ensuite dans les conseils communaux. Il invite Mmes et MM. les Conseillers à s'intéresser de près aux activités déployées dans le cadre du PALM et du SDNL, le syndic du Mont étant par ailleurs président de ce dernier organisme.

Le Président évoque son élection au Grand Conseil. Il remercie celles et ceux qui l'ont soutenu et qui lui ont fait confiance. Il rapporte que certains lui ont reproché des prises de position peu compatibles avec sa fonction de Président du Conseil. Il précise que, dans cette fonction, il s'est toujours interdit des opinions politiques tranchées et qu'il en sera de même à l'avenir. A plus forte raison à la tête d'un Conseil communal non politisé, où il convient d'être à la disposition de chacun, indépendamment de sa couleur politique. Quant à son maintien à la présidence, il rappelle qu'une telle décision appartient au Conseil. Il précise qu'il sera candidat lors de la prochaine séance du mois de juin pour l'année qui suit. Au-delà de cet horizon temporel, la question reste ouverte. Le Président avisera en temps utile après concertation avec les deux Vice-présidents.

Mme Geneviève HOCHSTRASSER, Municipale, revient sur les feux routiers le long de la route de Lausanne. Une séance est agendée tout prochainement pour trouver une solution aux problèmes posés. Sont concernés: les feux installés devant la piscine et ceux installés devant la Coop.

M. Bernard CHABLOZ signale la journée du 28 juin, consacrée au martelage (marquage des arbres des forêts communales qui doivent être abattus). Cette opération, à laquelle chacun est convié, aura lieu par tous les temps. Elle sera conduite en collaboration avec l'inspecteur de district et le garde forestier. C'est une belle occasion de s'initier à la gestion de la forêt.

8. Propositions et divers

M. Christophe-Vincent CORBAZ revient sur l'occupation par l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) des locaux situés dans le quartier de Montjoie, propriété de la caisse de pension Migros. Les habitants dudit quartier attendaient des commerces, un restaurant et une garderie. Ils se sont fait gruger par la caisse de pension Migros. Certains commerçants qui étaient prêts à s'installer dans le quartier auraient été éconduits. Selon certains bruits, les

locaux avaient déjà été promis à l'EVAM. Quelle est l'attitude de la commune dans cette affaire? Se sent-elle solidaire des 160 contribuables du quartier qui se sont massivement opposés à la nouvelle affectation des lieux? Les oppositions qu'ils ont déposées ont-elle une chance d'aboutir?

M. Jean-Pierre SUEUR indique que c'est lui a provoqué la discussion avec la caisse de pension Migros et la gérance RILSA. Effectivement, selon le Service du département territorial (SDT), 8 à 10% des surfaces disponibles devraient être consacrés à la mixité, c'est-à-dire à des commerces ou autres activités de même nature afin de favoriser la vie de quartier. Certains commerçants, un restaurateur et un boucher notamment, se sont heurtés à un refus de la caisse de pension Migros. Pour sa part, la commune souhaitait installer une garderie à cet endroit. Pour l'heure, les transformations envisagées sont mises à l'enquête publique. Il a fallu faire préciser que c'était bien l'EVAM qui procédait à cette démarche. Ce ne sont pas les réfugiés en tant que tels qui posent problème. Si une banque était venue s'installer, les incidences seraient les mêmes au niveau de la vie du quartier. La mise à l'enquête est terminée depuis le 19 avril. La Municipalité se réjouit des 160 oppositions enregistrées. Si la commune refuse le permis de construire, la caisse de pension Migros portera l'affaire devant les tribunaux. Et si la commune déboute les recourants, ce seront eux qui porteront l'affaire devant les tribunaux.

Le Président indique qu'une interpellation allant dans le même sens que celle de M. Christophe-Vincent CORBAZ a été déposée au Grand Conseil.

M. Nicolas MOJON rappelle qu'on cherche toujours des volontaires pour aider la jeunesse à organiser son prochain Giron. Il signale également que plusieurs articles promotionnels (T-shirts, tire-bouchons, etc.) sont en vente.

M. Bertrand MARTINELLI revient sur le siège de député décroché par le Président dans le cadre des dernières élections cantonales. En l'envoyant au «Château», les électeurs ont voulu lui marquer leur reconnaissance. En se fondant notamment sur quelques-unes des déclarations parues dans un des derniers numéros des «4 coins du Mont», l'intervenant relève que le Président a su faire vivre les affaires publiques communales, indépendamment de la couleur politique des uns et des autres. Au nom du Conseil communal, il lui souhaite une bonne législature et lui remet une carafe aux armoiries du canton.

(Mmes et MM. les membres du Conseil se lèvent et applaudissent chaleureusement «leur» nouveau député)

Le Président remercie l'Assemblée et déclare apprécier à sa juste valeur le cadeau offert.

M. Rolf SCHNEIDER revient sur la signalisation routière à la route de Lausanne et, en particulier, sur la sortie du parking situé devant l'église. Les automobilistes sont obligés de sortir sur la route de Lausanne à cause du sens interdit en direction de Coppoz. Serait-il possible de revoir cette situation étant donné que la sortie est souvent bloquée par des véhicules attendant au feu rouge?

Mme Geneviève HOCHSTRASSER indique que cette question sera prise en compte dans les discussions en cours.

La parole n'étant plus demandée, ce point de l'ordre du jour est considéré comme liquidé.

Il n'y a pas de contre-appel. Appelé en urgence à l'extérieur, M. Jean-Pierre MULLER a quitté l'assemblée à 21h10.

Le Président remercie chacune et chacun de sa présence. Il se déclare extrêmement sensible aux marques d'amitié manifestées ce soir et donne rendez-vous aux uns et aux autres le 25 juin pour la prochaine séance ordinaire du Conseil!

Il lève la séance à 21h40.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président : Le Secrétaire :

Gérard Mojon Joël Guillet

CONSEIL COMMUNAL DU MONT

Le Mont, le 18 mai 2012